



Votre défi IsaBody Challenge® de 16 semaines commence le jour où vous vous inscrivez dans l'application IsaLife™ ou dans l'Espace-gestion.

La date de téléversement de vos documents, ainsi que le choix de soumettre ou non votre transformation pour courir la chance de devenir l'un de nos finalistes IsaBody, déterminera votre période d'évaluation et la nécessité de fournir ou non des photos de maintien.

PÉRIODE D'ÉVALUATION 1 : DU 8 NOVEMBRE AU 28 FÉVRIER

DERNIÈRE DATE DE PARTICIPATION

pour être admissible à cette période d'évaluation

NOV.
8

PARTICIPEZ AU DÉFI ET SOUMETTEZ VOS DOCUMENTS AVANT

cette date pour être admissible à cette période d'évaluation

FÉVRIER
28

DES PHOTOS DE MAINTIEN

sont obligatoires si vous relevez le défi avant cette date

FÉVRIER
7

LES PHOTOS DE MAINTIEN DOIVENT ÊTRE SOUMISES

entre ces deux dates

FÉVRIER
21

FÉVRIER
28

PÉRIODE D'ÉVALUATION 2 : DU 28 FÉVRIER AU 20 JUIN

DERNIÈRE DATE DE PARTICIPATION

pour être admissible à cette période d'évaluation

FÉVRIER
28

PARTICIPEZ AU DÉFI ET SOUMETTEZ VOS DOCUMENTS AVANT

cette date pour être admissible à cette période d'évaluation

JUIN
20

DES PHOTOS DE MAINTIEN

sont obligatoires si vous relevez le défi avant cette date

MAI
30

LES PHOTOS DE MAINTIEN DOIVENT ÊTRE SOUMISES

entre ces deux dates

JUIN
13

JUIN
20

PÉRIODE D'ÉVALUATION 3 : DU 19 JUILLET AU 8 NOVEMBRE

DERNIÈRE DATE DE PARTICIPATION

pour être admissible à cette période d'évaluation

JUILLET
19

PARTICIPEZ AU DÉFI ET SOUMETTEZ VOS DOCUMENTS AVANT

cette date pour être admissible à cette période d'évaluation

NOV.
8

DES PHOTOS DE MAINTIEN

sont obligatoires si vous relevez le défi avant cette date

OCT.
18

LES PHOTOS DE MAINTIEN DOIVENT ÊTRE SOUMISES

entre ces deux dates

NOV.
1

NOV.
8

EXEMPLES D'ÉCHÉANCES

Voici quelques exemples pour vous aider à comprendre les échéances de la période d'évaluation.

Personne A

- A entrepris le défi le **26 février 2020**.
- A terminé le défi le **18 juin 2020**.
- A soumis les preuves le **20 juin 2020**.
- N'a pas besoin de soumettre des photos de maintien.

La personne A est admissible à la **période d'évaluation 2** de 2020.

Personne B

- A entrepris le défi le **26 février 2020**.
- A terminé le défi le **18 juin 2020**.
- A soumis les preuves le **21 juin 2020**.
- Doit soumettre des photos de maintien entre le **1^{er} et le 8 novembre 2020***.

La personne B n'est pas admissible à la **période d'évaluation 2** parce qu'elle n'a pas soumis tous ses documents avant la date limite du 20 juin 2020. Si la personne B choisit d'être évaluée, elle sera admissible à la période d'évaluation 3. Elle doit soumettre des photos de maintien entre le **1^{er} et le 8 novembre 2020**.

* Si la personne A ou B a choisi de soumettre sa transformation.